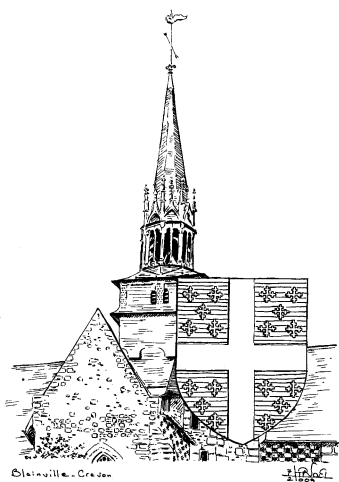


# MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116  
Téléphone : 02.35.34.01.60  
Télécopie : 02.35.34.09.09

Le 25 avril 2019

Préfecture de Rouen

D.R.C.L.E

Bureau des Finances Locales et du Contrôle  
Budgétaire

## *Objet : Note de présentation du Budget Primitif 2019*

### **1. Le cadre général du budget :**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 28 février 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental ;

### **2. Budget Primitif 2019 de la commune :**

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses**

011	Charges à caractère général	333 500
012	Charges de personnel	303 500
014	Atténuation de produits	42 000
65	Autres charges	115 091
66	Charges financières	10 000
67	Charges exceptionnelles	2 200
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 145
023	Virement à la section d'investissement	292 475

**Total 1 112 911**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer.

## Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	176 237.65
013	Atténuations de charges	9 500
70	Redevances	79 650
73	Contributions directes	416 000
74	Dotations, Subventions	372 300
75	Autres produits	60 500.35
	<b>Total</b>	<b>1 114 188</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes et loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux diverses subventions.

## Section d'investissement :

### Dépenses

16	Remboursement emprunt en capital	232 000
	<b>Dépenses par opération</b>	
86	Mairie	43 000
89	Voirie	36 000
100	Sécurité	35 000
107	Eclairage public	90 000
110	Moulin Pican	1 000
115	Groupe Scolaire	19 000
118	Salles Communales	18 000
240	Locatifs	30 000
270	Presbytère	7 000
280	Opérations immobilières	12 000
300	Matériel services Techniques	15 000
310	Micro Crèche	30 000
320	Vidéoprotection	13 000
330	Vieille Maison	6 000.64
	<b>Total</b>	<b>587 000.64</b>
	Restes à réaliser 2018	94 222.36
	<b>Total</b>	<b>681 223</b>

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour 2019, les principaux projets communaux sont :

- La défense incendie
- La construction d'un parking derrière la mairie
- Les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public route de Saint Germain
- La poursuite des travaux de création d'un local de stockage à la salle des sports
- La fin des travaux de réhabilitation de la Mairie
- Travaux divers (micro-crèche, locatifs, Vieille Maison et Presbytère)

## Recettes

001	Solde d'exécution N-1	25 761.20
021	Virement de la section de fonctionnement	292 475
024	Produits de cession d'immobilisations	50 000
10	Recettes financières	102 000.64
1068	Affectation de résultat 2018	50 198.27
13	Subventions d'investissement	28 700
16	Emprunts	100 000
040	Opérations d'ordre de transfert	14 145

	Total	663 280.11
	Restes à réaliser 2018	18 262.89

**Total 681 543**

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement, les ventes de terrains communaux ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Budget 2019 de la commune s'élève à 1 794 134 € en dépenses et 1 795 731 € en recettes.

### 3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement six emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années.

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 s'élève à 513 628,58 €

L'annuité de la dette s'élève en 2019 à 136 995.95€

Deux de ces emprunts prennent fin après le remboursement de leur échéance de janvier 2019.

### 4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et sont reconduits pour 2019.

Taxe d'habitation	17.75 %
Taxes foncières propriétés bâties	32.46 %
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %
Cotisation foncière des entreprises	16.86 %

### 5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 9 agents titulaires et 4 non titulaires.

Les dépenses prévues sur 2019 pour le personnel titulaire s'élèvent à 144 000 € et à 49 000 € pour les non-titulaires.

LE MAIRE  
J.-B. DUPRESSOIR